

Archivé: jeudi 31 mai 2012 21:45:06

De: [Martine MARTINEL](#)

Envoyés: jeudi 31 mai 2012 17:59:48

À: odile.maurin@gmail.com; ciah31@handi-social.fr

Sujet: Questionnaire du CIAH 31 aux candidats aux élections législatives en Haute Garonne

Importance: Normal

Madame, Monsieur,

Je vous confirme avoir reçu votre questionnaire et vous en remercie. La politique du handicap est un élément fondamental des réformes qui seront engagées dans les 5 prochaines années si vous décidez demain de donner une majorité cohérente et forte en 2012. Le président de la République a rappelé ses trois principales priorités : l'accessibilité, l'éducation et l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ces priorités permettent d'apporter une réponse forte aux quatre questions que votre association se pose.

1. L'engagement envers le respect de l'échéance de 2015 pour répondre aux nouvelles normes d'accessibilité.

Sept ans après la publication de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le bilan de son application reste extrêmement mince. Il en résulte que 500.000 seraient toujours confinées dans leur logement faute d'une accessibilité suffisante. La loi de 2005 fixe pour 2015 la réalisation de nouvelles exigences en matière d'accessibilité. Aussi, c'est avec force que le groupe PS au Parlement constamment pris parti contre la proposition de loi UMP, finalement adoptée le 28 juin 2011 contre l'avis des élus de gauche, visant à dégrader des engagements pris dans la loi de 2005. L'article 14 bis permet en effet de revenir sur les normes dans les bâtiments publics neufs en proposant un nouveau dispositif de dérogation. La majorité s'est entêtée à faire passer cette loi profondément régressive alors même que le Conseil d'Etat a annulé le 7 juin dernier un décret autorisant ces mêmes dérogations pour des locaux de travail.

Le Parti socialiste considère qu'il est totalement faux d'affirmer que les normes d'accessibilité seraient des contraintes insupportables. Les aménagements en matière d'urbanisme, de transport ou d'habitat sont des investissements, créateurs d'emploi et vecteurs de croissance de long terme. La qualité des infrastructures est en outre un bénéfice pour tous les citoyens, quels que soient leur âge et leur situation de santé.

En accord avec cette vision, François Hollande, à l'occasion d'une rencontre avec une délégation de l'Association des Paralysés de France le 21 février 2012, s'est engagé à créer une Agence pour l'Accessibilité qui permettra d'accélérer le processus de mise en accessibilité des bâtiments afin de respecter les dates fixées par la loi de 2005.

2. La publication nécessaire des décrets d'application de la loi de 2005.

La publication des décrets d'application est un problème constant rencontré par les administrations depuis de nombreuses années. Cependant, comme vous l'avez justement rappelé, le droit à une vie normale ainsi qu'à une vie familiale est une obligation légale. Il peut même être rajouté qu'il s'agit aussi d'une obligation européenne, à travers la Convention Européenne des Droits de l'Homme et la législation de l'Union Européenne sur la discrimination. Il est ainsi inacceptable qu'un tel droit soit hypothéqué par un retard « technique ». Aussi, je me suis engagée à soutenir toute action dans le sens du respect de l'ensemble des obligations édictées par la loi.

Le Parti socialiste demande, au-delà de la suppression de cette incompréhensible barrière de l'âge, qui introduit une véritable discrimination entre personnes âgées et handicapées, la mise en œuvre d'un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie assuré par la solidarité nationale, à tout âge de la vie. Je suis également fermement convaincue que les aides destinées aux personnes handicapées, et notamment l'aide nécessaire pour les tâches de vie et l'aide à la parentalité, sont indispensables. Elles correspondent tout d'abord à notre pacte social, mais sont aussi des vecteurs positifs pour notre pays qui permettent à la personne handicapée de ne pas dépendre d'autres personnes. De plus, l'aide à la parentalité est nécessaire au développement de l'enfant qui n'a pas à souffrir d'une inégalité de situation.

3. Une politique éducative en conformité avec le besoin des personnes handicapées

Plusieurs milliers d'enfants en situation de handicap sont toujours exclus du système scolaire, particulièrement à partir du secondaire et de façon plus criante encore dans l'enseignement supérieur. Et beaucoup, considérés comme scolarisés, ne passent en réalité que quelques heures par semaine à l'école, les statistiques ne prenant pas en compte leur temps de présence effective. Les « professeurs référents » chargés d'évaluer les besoins d'accompagnement des enfants ont parfois 200 dossiers à gérer. Les enseignants ne sont toujours pas formés aux handicaps. Des classes d'intégration scolaire ont été supprimées dans toutes les académies, laissant des centaines d'enfants sans solution de scolarisation spécialisée. Plus de 2000 auxiliaires de vie scolaire (A.V.S.) ont vu leur contrat non reconduit en deux ans, privant les élèves qui ont besoin d'un accompagnement de la possibilité d'être scolarisés en milieu ordinaire.

La politique éducative efficace voulue par le Parti socialiste visera à la création et à la reconnaissance de vrais métiers de l'accompagnement, spécialement formés et mieux rémunérés, permettant de prendre enfin en compte l'ensemble des besoins et de permettre à ces femmes et ces hommes de recevoir la reconnaissance qu'ils méritent, tout en développant un immense potentiel d'emplois.

De plus, la réflexion et la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés seront au centre de la prise de décision. Il est dès lors naturel de favoriser les travaux des groupes interassociatifs et de les associer à la prise de décision, ceux-ci ayant une connaissance « de terrain » irremplaçable.

4. Un élargissement nécessaire du service « Mobibus » afin de ne pas instaurer d'inégalités géographiques ou de statut.

Comme vous le rappelez justement, la situation de handicap ne se limite pas au handicap physique et s'étend sur l'ensemble du département. Bien qu'un député ne possède pas de compétences en matière de transports sur le département, les élus locaux étant les seuls compétents en la matière, je suis favorable à la prise en compte de l'ensemble des situations de handicap sur ce territoire.

J'espère par ces réponses vous avoir convaincu que le projet du Parti Socialiste est porteur des solutions nécessaires à la politique du handicap, tant sur le plan social et

familial, que sur le plan économique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement,

Martine Martinel
Député de la 4eme circonscription